

2° Une réorganisation non moins complète du service sanitaire des vénériens dans les hôpitaux et l'assistance publique à domicile;

3° Une organisation d'assistance sociale (déjà ébauchée) ayant en vue le sort des enfants et des mineurs au-dessous de dix-huit ans avec lesquels la réglementation actuelle fait en aveugle le recrutement des prostituées.

A BRISSET, M. D.

INTERETS PROFESSIONNELS

LES MEDECINS ET LA PRESSE QUOTIDIENNE

Depuis quelques semaines la presse quotidienne a été d'une unanimité touchante, *cette fois*, à tomber les médecins à propos de certains amendements que nous voulons introduire dans nos statuts.

Nous voulons tout simplement créer un Conseil de discipline qui aura le droit de réprimer les actes dérogatoires à l'honneur professionnel ; et nous demandons à la Législature de nous accorder les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Voici quels sont les articles de ce chapitre :

DISPOSITIONS GENERALES.

107. — A part ses autres attributions, le conseil est chargé de s'enquérir, de s'entendre et décider d'une manière définitive et privativement à tout tribunal, sauf appel au Bureau Provincial de médecine toute accusation ou plainte contre un membre du Collège pour infraction à ses devoirs professionnels ou pour toute acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Sont déclarés actes dérogatoires à l'honneur professionnel.

(A) — Acceptation d'argent ou de tout autre avantage, ou promesse d'argent ou d'avantages quelconques par un membre du Bureau Provincial de Médecine pour contribuer ou avoir contribué à faire adopter un procédé ou une décision quelconque par le Bureau Provincial de Médecine.

(B) — Dévoiler un secret professionnel.

(C) — Abandonner un malade en danger, sans aucune raison suffisante et sans lui donner l'opportunité de retenir les services d'un autre médecin.

(D) — Par complaisance ou autrement par tout autre motif, donner des certificats faux concernant la naissance, la mort, la nature des maladies, l'état de santé, la vaccination et la désinfection.